



**Compte-rendu de
la séance du CONSEIL d'ADMINISTRATION
du PRES « Université de Toulouse »
du vendredi 11 octobre 2013 8h30
à l'Université Paul Sabatier**

ETAIENT PRESENTS OU REPRESENTES :

Représentants des membres fondateurs

Bruno SIRE, président, Université Toulouse I – Capitole
Corinne MASCALA, Université Toulouse I – Capitole
Jean-Michel MINOVEZ, président, Université Toulouse II – Le Mirail
Valérie VISA-ONDARÇUHU, Université Toulouse II Mirail, procuration à Jean-Michel MINOVEZ
Bertrand MONTHUBERT, Université Toulouse III– Paul Sabatier
Brigitte PRADIN, Université Toulouse III– Paul Sabatier
Olivier SIMONIN, INP de Toulouse, procuration à Bertrand MONTHUBERT
Hervé REMIGNON, INP Toulouse
Didier MARQUIS, directeur, INSA de Toulouse
Olivier FOURURE, directeur général, ISAE, procuration à Didier MARQUIS

Personnalités qualifiées désignées par les membres fondateurs

Marie-France BARTHET, PRES Université de Toulouse, Présidente
Claude CHEVALET, directeur de recherche INRA, Génopôle Toulouse Midi-Pyrénées
Gilbert de TERSSAC, directeur de recherche CNRS, CERTOP
Gilbert CASAMATTA, INP Toulouse

Représentants des collectivités territoriales

Pierre COHEN, Toulouse Métropole, représenté par Christophe Cazaux
Nadia PELLEFIGUE, Conseil Régional Midi-Pyrénées a/c 10h45, procuration à MFM

Représentants des milieux socio-économiques

Jean-Louis CHAUZY, Conseil Economique, Social et Environnemental de Midi-Pyrénées,
procuration à Alain COSTES
Alain COSTES, Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Midi-Pyrénées

**Représentants des établissements d'enseignement supérieur et de recherche
associés**

Jacques IGALENS, CREDIGE, procuration à Hervé REMIGNON
Hervé PINGAUD, Centre Universitaire J-F Champollion, procuration à Brigitte PRADIN

Représentants des enseignants chercheurs, enseignants et chercheurs

Christophe CHASSOT, INSA de Toulouse
Ronan GUIVARCH, INP-ENSEEIH

Représentants des personnels BIATOSS

Pierre ESCALIER, INSA de Toulouse, procuration à Christophe CHASSOT
Bénédicte de VOLONTAT, PRES

Représentants des étudiants

Amine LMOUFID, Université Toulouse I – Capitole, procuration à Bruno Sire

Membres du CA avec voix consultative :

Hélène Bernard, rectrice de l'académie de Toulouse, chancelière des universités, représentée
par Michel PETITPREZ

Gilles BOUCHER, directeur exécutif du PRES

Josiane NOVELLA, responsable administratif et financier

Invités :

Sabine FOULON, rectorat de Toulouse

Michèle MARIN, INRA

Talal MASRI, ENIT

Benoît MELON, ENSA

Alain MILLION, ENVT

Marc PIRCHER, CNES, représenté par Hubert DIEZ

Philippe RAIMBAULT, Sciences Po Toulouse

Alain SCHMITT, EMAC, représenté par Danielle DOLMIERE

Personnels du PRES :

Pierre AIMAR, département recherche et doctorat

Catherine GADON, SDCST

Marie-Dominique HEUSSE, service des bibliothèques

Alexandre LEVY, directeur du service communication et relations publiques

Fabienne STEPHAN, agent comptable

René-Marc WILLEMOT, service immobilier et aménagement

Ordre du jour :

Point 1 – Approbation du compte-rendu du CA du 12 juillet 2013

Point 2 – Information de la présidente

Point 3 – Point d'avancement des contrats de sites du Schéma Régional

Point 4 – Organisation des départements (nomination de la directrice du département
Formation et Vie Etudiante)

Point 5 – Préparation de la CUE

Point 6 – Opération Campus

Point 7 – Questions financières

a. DBM3 – 2013

b. Liste des conventions signées pour le CA

c. Tarifs divers

Point 8 – Questions diverses

Convoqué à 8h30, le conseil d'administration débute dans les locaux de L'université Paul Sabatier sous la présidence de Marie-France BARTHET.

Point 1 – Approbation du compte-rendu du CA du 12 juillet 2013

En l'absence de toute remarque, **le projet de compte-rendu du CA du 12 juillet 2013 est adopté à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

Point 2 – Informations de la présidente

Depuis la promulgation de la loi du 22 juillet dernier, les dispositions transitoires du PRES vers une communauté d'universités et d'établissements (CUE) adressées par le ministère stipulent qu'en attente du changement de statut, la gouvernance antérieure est maintenue. L'actuel conseil d'administration dispose d'une année pour élaborer et voter un nouveau statut, puis d'un an pour sa mise en œuvre (constitution du nouveau CA et choix de sa présidence).

Concernant l'IDEX, le calendrier est respecté. Le comité d'arbitrage est validé, présidé par Marion GUILLOU. Les appels à projets démarrent. Les actions recherche précèdent les actions formation. Un document de communication a été réalisé par le PRES, qui donne une meilleure lisibilité à l'IDEX. Y sont notamment résumés les sept programmes de la thématique recherche, les six programmes de la thématique formation, les cinq programmes de la thématique international, et les quatre programmes de la thématique vie de campus. Marie-France BARTHET invite les membres du CA à relire et valider ce document avant l'impression de la plaquette définitive. Bruno SIRE relève qu'en réalité, l'IDEX a nécessité un travail de trois années, ce qui implique une légère rectification du texte de présentation. Alain COSTES identifie l'absence de deux mots clés en introduction : partenariat et transversalité.

L'IRT Saint-Exupéry a démarré et a été officiellement inauguré le 7 octobre dernier en présence de Louis GALLOIS. Axé sur l'aéronautique et l'espace, il a lui aussi nécessité trois ans de gestation. L'IRT représente une grande chance pour le site, du fait de l'implication de la communauté scientifique dans le projet. La coopération public-privé prend une nouvelle dimension. Marie-France BARTHET remercie Gilbert CASAMATTA pour son travail en la matière.

Point 3 – Point d'avancement des contrats de sites du Schéma Régional

Brigitte PRADIN, Chargée de Mission pour le Réseau des sites, expose la mise en œuvre des actions découlant de la convention 2011-2015 liant le PRES et Conseil Régional de Midi-Pyrénées pour l'ambition 3 du SRESR (Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et la Recherche) : « Garantir un aménagement plus équilibré du territoire régional ». Les chiffres INSEE 2011-2012 comptabilisent 118.000 étudiants dans l'enseignement supérieur post-bac en Midi-Pyrénées, dont 100.000 dans l'agglomération toulousaine. Tarbes et Albi constituent les deux sites majeurs, suivis de Rodez, puis Auch, Montauban et Castres, puis Cahors, Figeac et Foix, et enfin le site de Millau-Saint-Affrique pour ce qui concerne le nombre d'étudiants. Depuis fin 2011, chacun des dix sites a préparé son contrat de site SRESR et ils seront tous terminés fin 2013. Chaque site se dote d'une organisation comparable : un comité opérationnel, un comité de pilotage et un binôme d'animateurs (un universitaire et un représentant de collectivité locale).

Ces contrats traduisent un effort de coordination des projets et de hiérarchisation des enjeux, utile notamment pour la préparation du CPER ou du futur contrat quinquennal avec l'Etat

(voir aussi les annexes transmises au CA). On remarque des types et degrés de collaboration assez différents suivant les sites, fonction de l'histoire du développement universitaire, de l'organisation, des implantations géographiques (campus unifié ou éclaté), de l'existence ou non d'activités de recherche sur place. L'expérience des « contrats de sites » du SRESR est une action innovante et très observée. Il y a une forte attente des acteurs locaux.

Le « Conseil des sites », instance consultative auprès du CA du PRES qui a été créée pour accompagner cette réflexion, s'est réuni une première fois en février 2012 : cela a permis des échanges intéressants dans la phase de préparation des contrats des sites. Dès que l'ensemble des sites aura installé son comité de pilotage et désigné ses deux animateurs, il pourra à nouveau être réuni. L'objectif est à la fois un partage d'expériences et de pratiques et une vision prospective transversale pour le territoire régional notamment dans le cas où certaines thématiques sont développées dans plusieurs implantations.

Les évolutions législatives récentes (loi ESR de juillet 2013) viennent conforter la dynamique ainsi créée puisque la Loi prévoit la mise en place systématique d'un SRESRI (I pour Innovation), à l'initiative de la Région et associant, outre les établissements, les collectivités locales concernées par une implantation universitaire. La Loi prévoit aussi le regroupement des établissements au sein de Communautés d'Universités et d'Etablissements (CUE) d'ici 2015. La troisième nouveauté concerne le Contrat quinquennal avec l'Etat qui devra définir la stratégie du site (au sens CUE) en formation et recherche avant que chaque établissement ne travaille son volet spécifique. Le mot site dans la Loi désigne donc l'aire géographique de la CUE, c'est-à-dire celui de la totalité de la région pour ce qui nous concerne, et prête à confusion avec le mot site utilisé dans le cadre du SRESR qui prévoit dix sites en sus de celui de l'agglomération toulousaine. Il faudra trouver un moyen de lever cette ambiguïté.

Nadia PELLEFIGUE souscrit à ce besoin. Le site au sens ministériel (site Toulouse par exemple, pour désigner la CUE Toulouse Midi-Pyrénées) ne doit pas être confondu avec les sites de proximité (cités plus haut). Elle remercie Brigitte PRADIN pour la clarté et la fidélité de son exposé. Elle relève que la démocratisation de l'enseignement supérieur est aussi un objectif clé, la part des boursiers étant plus élevée dans les sites de proximité. On note une spécialisation de certains sites qui leur confère une attractivité extrarégionale. La phase de mise en synergie touche à sa fin et va permettre de développer des objectifs de qualité des enseignements et de la recherche. L'animation va permettre de concrétiser des actions en matière immobilière, d'ouverture des formations, de suivi des étudiants, de vie des campus, avec une prise en compte des besoins des bénéficiaires. Il s'agit de faire réseau. De favoriser coopération et concertation. Le site d'Auch en est un exemple. Le calendrier est bon car il permet d'être prêt pour les échéances sur le CPER ou la contractualisation avec l'Etat. Midi-Pyrénées est, avec Rhône-Alpes, pionnière dans la démarche des SRESR.

Marie-France BARTHET souligne l'impact de ces actions sur les décisions à venir dans le cadre du prochain contrat Etat-Région, mais également sur l'attribution des fonds FEDER, ce d'autant plus que la Région a obtenu des garanties sur le maintien des montants en jeu. En conséquence, notre niveau d'investissement peut et doit être maintenu.

Michel PETITPREZ salue le travail mené ensemble dans lequel s'est investi le Rectorat mais rappelle le constat d'une certaine inégalité territoriale entre jeunes de Midi-Pyrénées pour l'accès à l'enseignement supérieur. La proximité est un facteur d'égalité des chances. Des dynamiques inter-structures et inter-établissements se sont créées. Les lycées agricoles doivent être associés. Une cartographie doit être établie. L'enjeu est celui du maillage territorial de l'enseignement supérieur en Midi-Pyrénées. Il faut aussi travailler sur les représentations sociales via un effort d'information envers les lycéens et étudiants. Le lien lycée-université est primordial, les contrats de sites donnent l'occasion de le renforcer. Les inévitables choix d'investissement à venir ne devront pas démobiliser les acteurs de terrain.

Alain COSTES souhaite que les enseignants-chercheurs aient, en tout site, les mêmes possibilités d'avancement, relevant notamment la surévaluation des publications dans les

critères d'excellence, au détriment, par exemple, des brevets et partenariats industriels développés. Michèle MARIN précise qu'un comité national sur la recherche finalisée (EREFIN) s'est emparé de cette réflexion, à laquelle chacun peut contribuer.

Nadia PELLEFIGUE partage le souhait exprimé par Alain COSTES et note que des points d'appui peuvent être trouvés sur le terrain dans le cadre de RIS 3 (Research and Innovation Strategies for Smart Specialization). La question de la propriété intellectuelle des brevets doit aussi être résolue. Par ailleurs, concernant les fonds FEDER, Nadia PELLEFIGUE précise que la Région est parvenue à ramener de 37 points à 5 points la diminution des fonds FEDER du fait de la disparité régionale de Midi-Pyrénées et au titre de la lutte contre les inégalités territoriales.

Point 4 – Organisation des départements (nomination de la directrice du département Formation et Vie Etudiante)

Gilles BOUCHER rappelle que les directeurs des départements de la CUE ne sont pas nécessairement vice-président d'un établissement. A la suite du départ de Jean-Luc ROLS, un appel à candidature a été lancé pour la direction du département Formation et Vie Etudiante. Aux termes de cette démarche, le bureau du département et le bureau de la CUE propose la nomination à ce poste de Madame Christelle FARENC, auparavant directrice de l'IUT de Tarbes.

Cette nomination est adoptée à l'unanimité.

Point 5 – Préparation de la CUE

Marie-France BARTHET propose un nouveau calendrier tenant compte des dernières dispositions législatives et prenant pour terme le mois de mars 2014. Une demande de précisions relatives à certains points est en attente d'une réponse écrite du ministère (voir plus bas). Par ailleurs, Simone BONNAFOUS et Roger GENET se rendront à Toulouse le 4 novembre pour parler de la politique de site. Tous les acteurs de la CUE seront conviés. Idéalement, la maison de la recherche et de la valorisation sera inaugurée à cette occasion.

Des concertations intra et inter-établissements doivent être conduites en parallèle des réunions des groupes de travail, respectivement en novembre-décembre puis en janvier. Le vote en CA de la CUE interviendra suite au vote des CA des établissements.

Les groupes de travail compétences et organisation & gouvernance ont été réunis. Les trois compétences prévues par la loi sont : la coordination de l'offre de formations et de la stratégie de recherche et de transfert ; la vie étudiante ; l'élaboration d'un contrat pluriannuel unique d'établissements. La loi édicte aussi que l'organisation et la gouvernance reposent sur des regroupements à échelle régionale, soit par fusion, soit par CUE, soit par convention d'association, ces trois formules étant cumulables. Le site Toulouse prend la seconde voie et le modèle fédératif via la communauté d'universités et d'établissements (CUE). Deux points sont à résoudre, liés à la règle des 75 % (chaque liste de candidats assure la représentation d'au moins 75 % des établissements membres de la communauté) : si l'on passe de huit à 21 membres, les CA compteraient théoriquement 112 membres, et les collèges thématiques tels que pressentis seraient remis en cause. Ces points-là sont en attente de réponses ministérielles, à Toulouse comme ailleurs. Pour le reste, les discussions se présentent très favorablement, prenant notamment appui sur le travail de concertation antérieur lié à l'IDEX. Ce sujet de la gouvernance sera débattu plus largement au prochain CA.

Alain COSTES relève le professionnalisme et le dynamisme dont font preuve les acteurs locaux nonobstant des contraintes multiples et fluctuantes.

Point 6 – Opération Campus

René-Marc WILLEMOT présente l'état d'avancement général de l'opération campus, à une semaine du comité de pilotage partenarial de site qui sera présidé par le préfet de Région en présence du directeur du service des grands projets du ministère. Pour mémoire, onze opérations sont menées, correspondant à douze bâtiments, pour un total de 131 M€ HT de travaux, sans compter les opérations annexes. Les livraisons s'étaleront entre fin 2016 et fin 2017.

Détentrice de la maîtrise d'ouvrage, la CUE s'appuie sur les compétences de certains établissements membres. En termes de financement, les études de conception doivent être réalisées sans emprunt, et l'endettement doit correspondre aux travaux. Les subventions, intérêts intercalaires et revenus de dotation complètent le dispositif financier. La proposition de la Région d'avancer le coût de la maîtrise d'ouvrage pour la maison de la formation a permis d'affiner et d'assouplir la planification des remboursements, ce qui a été perçu favorablement par le ministère.

Par ailleurs, le CA de la CUE doit valider, suite aux CA des établissements concernés, deux premiers dossiers d'expertise (sur une dizaine à venir), concernant le pôle agro-bio sciences (extension de l'ENSAT-INP) et le laboratoire MB3 (requalification-INSA), pour des coûts globaux respectifs de 6 M€ et 23,3 M€.

Le CA approuve ces deux dossiers d'expertise à l'unanimité.

Point 7 – Questions financières

Josiane NOVELLA présente au CA la DBM 3 permettant la prise en compte des crédits de l'IDEX dans les projets gérés par la CUE, ainsi que le suivi des consignes de gestion du ministère. L'augmentation des dépenses des services généraux est liée à l'installation de la CUE dans la MRV. Par ailleurs, le prélèvement sur le fond de roulement présenté par le SIA est lié au chantier de l'espace Clément Ader, dans l'attente d'une régularisation en 2014 suite à la livraison des bâtiments.

Cette DBM est adoptée à l'unanimité.

Josiane NOVELLA présente ensuite la liste des conventions signées pour le CA par la présidente de la CUE, précédemment adressée aux membres du CA (information).

Enfin, différents tarifs du département recherche & doctorat sont soumis à l'approbation du CA de la CUE. Pierre AIMAR précise qu'il s'agit de tarifs de formations, au demeurant à la baisse suite aux résultats du dernier marché public.

Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

Point 8 – Questions diverses

Marie-France BARTHET indique que les prochains conseils d'administration de la CUE devraient se tenir le vendredi 6 décembre au matin, puis le 28 mars (examen des statuts), puis le 13 juin (vote des statuts).

Bertrand MONTHUBERT invite l'assistance à profiter de sa présence au sein de l'Université Paul Sabatier pour participer ce jour aux ateliers et conférences dédiés aux fablab.

La séance est close.

Toulouse le 11 octobre 2013

La Présidente de l'Université de Toulouse



Marie-France BARTHET